

Dossier de réexamen IED

Code AIOT : 0050100584

Etat du dossier : Transmis préfecture

Date de transmission : 14-08-18

1. Initialisation éleveur

1.1. Informations générales de l'exploitation

Code AIOT : **0050100584**

SIRET de l'établissement concerné : **38354689200019**

Code postal : **01370**

Ville : **VAL REVERMONT**

Département : **01**

1.2. Situation administrative

Activités soumises aux rubriques 3000 et suivantes de la nomenclature ICPE :

	Nombre d'emplacements maximal autorisés par arrêté préfectoral (AP)	Situation actuelle (si différente du dernier AP)
3660-b : élevage intensif de porcs de production (plus de 2000 emplacements)	3300.0	3870.0
3660-c : élevage intensif de truies (plus de 750 emplacements)	1200.0	1000.0
Autres rubriques de la nomenclature ICPE auxquelles l'établissement est soumis :		
2102 : élevage de porcs (animaux-équivalents)	7526.0	

1.3. Répartition par espèce ou catégorie de volailles

	Nombre d'emplacements autorisé
Poules pondeuses	Non autorisé
Poulettes ou reproducteurs	Non autorisé
Poulets de chair	Non autorisé
Canards	Non autorisé
Dindes	Non autorisé
Autres volailles (pintades, oies, cailles, pigeons, faisans ou perdrix)	Non autorisé

1.4. Répartition des porcs par stade de croissance de vos porcs

	Nombre d'emplacements autorisé
Porcelets en post-sevrage	3000
Porcs de production	3920
Truies	1002

1.5. Bâtiments d'hébergement

Intitulé des bâtiments d'hébergement	Statut
BATI4	existant
BATI1	existant
BATI2	existant
BATI3	existant

1.6. Gestion des effluents

	Oui/Non
Est-ce que l'installation génère des effluents solides (fumier, fientes, compost, fraction solide de lisier ou de digestat...) ?	Non
Est-ce que l'installation génère des effluents liquides (lisier, digestat de méthanisation, fraction liquide de digestat...) ?	Oui
Stockage des effluents	
Est-ce que ces effluents d'élevage sont stockés sur votre installation ou en bout de champ ? (Dans le cas contraire, les effluents sont transférés sans stockage hors de l'installation chez un prestataire.)	Oui
Si Oui, ces effluents liquides sont-ils stockés dans une fosse extérieure en dur ?	Oui
Si Oui, ces effluents liquides sont-ils stockés dans une lagune ou une fosse géomembrane ?	Oui
Traitement des effluents	
Est-ce que les effluents d'élevage font l'objet d'un traitement au sein de l'installation (compostage, méthanisation, séparation de phase, nitrification-dénitrification, séchage) ?	Non

Est-ce que les effluents d'élevage sont intégralement valorisés sous forme de produits normalisés (NFU 44-051 ou NFU 42-001) ou homologués ? (L'installation ne dispose donc d'aucun plan d'épandage.)	Non
Épandage des effluents	
Est-ce que les effluents d'élevage (bruts ou traités) font l'objet d'un épandage (dans le cadre d'un plan d'épandage) ?	Oui
Si Oui, le plan d'épandage comprend-il des parcelles gérées en propre par l'éleveur soumis au réexamen ?	Non
Si Oui, le plan d'épandage comprend-il des parcelles mises à disposition par des prêteurs ?	Oui
Traitement de l'air	
Est-ce que l'installation est équipée d'un ou plusieurs laveurs d'air (laveur d'air à l'acide, biolaveur, système d'épuration d'air à 2 ou 3 étages)?	Non

1.7. Ouvrages de stockage des effluents

STOCK2
STOCK1

2. Comparaison aux MTD

2.1. Stratégies alimentaires

2.1.1. Détermination quantités excrétées

Méthode de détermination annuelle des quantités d'azote et de phosphore excrétés par catégorie animale (MTD 24)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
a. Est-ce que les quantités d'azote total et de phosphore total excrétés sont estimées par un bilan massique sur l'azote et le phosphore (en se basant sur les quantités d'aliment ingéré, les performances de l'animal et la teneur en MAT et phosphore du ou des aliments) ?	oui

Commentaires éventuels :
Le calcul des 821 truies gestantes (et verrats) a été réalisé en fonction du nombre de places totales : Effectif autorisé de 1002 truies+verrats dont 181 places en maternité, ce qui conduit à un effectif en truies gestantes de 819 truies + 2 verrats = 821

2.1.2. Excrétion azote

Quantité d'azote excrété par emplacement par an (MTD 3)

	Valeurs de l'installation	Performance associée aux MTD (azote excrété en kg de N/emplacement/an)
Porcelets en post-sevrage	2.04	<= 4.0
Porcs de production et cochettes	9.90	<= 13
Porcs reproducteurs : truies en attente de saillie, truies gestantes, truies en maternité et verrats	22.5	<= 30

Truies (Appliqué à tous)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
a. Est-ce que les apports protéiques alimentaires sont en adéquation avec les besoins des animaux ?	oui
b. Est-ce que les animaux reçoivent une alimentation multiphase, c'est-à-dire répondant aux besoins spécifiques des périodes de production ?	oui

2.1.3. Excrétion phosphore

Quantité de phosphore excrété par emplacement par an (MTD 4)

	Valeurs de l'installation	Performance associée à la MTD (phosphore total excrété en kg de P2O5/emplacement/an)
Porcelets en post-sevrage	0.73	<= 2,2
Porcs de production et cochettes	4.19	<= 5,4
Truies (incluant les porcelets non sevrés)	12	<=15

Truies (Appliqué à tous)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
a. Est-ce que les animaux reçoivent une alimentation multiphase, c'est-à-dire répondant aux besoins spécifiques des périodes de production ?	oui

2.2. Émissions d'ammoniac

2.2.1. Détermination émissions

Méthode de détermination annuelle des émissions d'ammoniac dans l'atmosphère (MTD 25)

BATI4 (existant) (Appliqué à tous)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
a. Est-ce que les émissions d'ammoniac sont estimées à l'aide d'un bilan massique sur l'azote (en se basant sur les quantités d'aliment ingérées, les performances de l'animal et la teneur en MAT du ou des aliments) ? Le module de calcul GERE P répond à cette technique.	oui

2.2.2. Émissions porc

Porcs – Réduction des émissions de NH3 au bâtiment (MTD 30)

BATI4 (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
a.0. Stockage en préfosse (caillebotis partiel ou intégral) sur toute la durée d'une ou plusieurs bandes, uniquement si couplé à une mesure d'atténuation supplémentaire, par exemple gestion nutritionnelle optimisée, système d'épuration d'air, réduction du pH du lisier, refroidissement du lisier	oui

Stades physiologiques	Émissions d'ammoniac (kg NH3/emplacement/an)	Valeurs limites (kg NH3/emplacement/an)
Porcs reproducteurs : truies en attente de saillie, truies gestantes, truies en maternité et/ou verrats	0	0
Porcs de production, cochettes et/ou porcelets en post-sevrage	2,35	3.6

BATI1 (existant)		
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui	
a.0. Stockage en préfosse (caillebotis partiel ou intégral) sur toute la durée d'une ou plusieurs bandes, uniquement si couplé à une mesure d'atténuation supplémentaire, par exemple gestion nutritionnelle optimisée, système d'épuration d'air, réduction du pH du lisier, refroidissement du lisier	oui	
Stades physiologiques	Émissions d'ammoniac (kg NH3/emplacement/an)	Valeurs limites (kg NH3/emplacement/an)
Porcs reproducteurs : truies en attente de saillie, truies gestantes, truies en maternité et/ou verrats	4.14	4.55
Porcs de production, cochettes et/ou porcelets en post-sevrage	2.32	3.6

BATI2 (existant)		
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui	
a.0. Stockage en préfosse (caillebotis partiel ou intégral) sur toute la durée d'une ou plusieurs bandes, uniquement si couplé à une mesure d'atténuation supplémentaire, par exemple gestion nutritionnelle optimisée, système d'épuration d'air, réduction du pH du lisier, refroidissement du lisier	oui	
Stades physiologiques	Émissions d'ammoniac (kg NH3/emplacement/an)	Valeurs limites (kg NH3/emplacement/an)

Porcs reproducteurs : truies en attente de saillie, truies gestantes, truies en maternité et/ou verrats	0	0
Porcs de production, cochettes et/ou porcelets en post-sevrage	2.35	3.6

BATI3 (existant)		
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui	
a.0. Stockage en préfosse (caillebotis partiel ou intégral) sur toute la durée d'une ou plusieurs bandes, uniquement si couplé à une mesure d'atténuation supplémentaire, par exemple gestion nutritionnelle optimisée, système d'épuration d'air, réduction du pH du lisier, refroidissement du lisier	oui	
Stades physiologiques	Émissions d'ammoniac (kg NH3/emplacement/an)	Valeurs limites (kg NH3/emplacement/an)
Porcs reproducteurs : truies en attente de saillie, truies gestantes, truies en maternité et/ou verrats	0	0
Porcs de production, cochettes et/ou porcelets en post-sevrage	0.48	0.7

2.3. Stockage effluents

2.3.1. Émissions eau et sol

Réduction des émissions dans l'eau et le sol lors de la collecte, du transport par conduite et du stockage extérieur des effluents liquides en fosse et/ou en lagune (MTD 18)

STOCK2 (Appliqué à tous)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
a. Est-ce que l'ouvrage de stockage extérieur est résistant aux variations mécaniques, thermiques et chimiques ?	oui
b. Est-ce que les capacités de stockage sont suffisantes pour couvrir les périodes où l'épandage n'est pas possible ?	oui

2.3.2. Émissions air en fosse

Réduction des émissions dans l'air lors du stockage des effluents liquides en fosse extérieur en dur (MTD 16)

STOCK2
Cet ouvrage de stockage n'est pas une fosse de stockage d'effluents liquides
STOCK1

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
a.1. Est que la fosse de stockage a été construite selon le principe de réduction du ratio Surface / Volume ?	oui
a.3. Est-ce que l'agitation des effluents liquides est réduite le plus possible ?	oui
Condition de conformité :	
Si les conditions de conformité ne sont pas respectées, veuillez préciser :	
La fosse sera couverte	

2.3.3. Émissions air en lagune

Réduction des émissions dans l'air lors du stockage des effluents liquides en lagune / fosse géomembrane (MTD 17)

STOCK2	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	Oui
a. Est-ce que l'agitation des effluents liquides est réduite le plus possible ?	oui
Condition de conformité :	
Si les conditions de conformité ne sont pas respectées, veuillez préciser :	
Techniques non applicables	

STOCK1
Cet ouvrage de stockage n'est ni une lagune ni une fosse géomembrane

Commentaires éventuels :
La fosse géomembrane présente des cotés de 32 m de long, ce qui la fait rentrer dans le cadre des restrictions d'applicabilité de couverture.

2.4. Épandages

2.4.1. Émissions eau et sol

Réduction des émissions de phosphore, d'azote et de micro-organismes pathogènes dans le sol et l'eau lors de l'épandage des effluents (MTD 20)

Pour les terres mises à disposition, les informations suivantes sur l'application des meilleures techniques doivent être fournies mais vous n'avez pas l'obligation de respecter les meilleures techniques.	Pourcentage du plan d'épandage concerné
---	---

a. Est-ce que les aspects suivants sont pris en compte pour limiter les risques d'écoulement lors de l'épandage : - type de sol - pente - conditions climatiques - drainage et irrigation du champ - rotation des cultures - zones de protection des masses d'eau ?	oui
b. Est-ce que les distances d'éloignement entre parcelles d'épandage et sources, cours d'eau, points d'eau, etc, sont respectées ?	oui
c. Est-ce que l'épandage est évité quand les risques de lessivage sont importants (pas d'épandage sur sols gelés, inondés, en période de forte pluviosité) ?	oui
d. Est-ce que les quantités et les caractéristiques des effluents épandus sont adaptées aux conditions pédo-climatiques et sont en adéquation avec les besoins des cultures ?	oui
e. Est-ce que l'épandage est synchronisé avec les besoins des cultures ?	oui
f. Est-ce que les parcelles d'épandage sont régulièrement surveillées afin de pouvoir agir en cas de ruissellements ?	oui
g. Est-ce que l'accès aux ouvrages de stockage est facilité afin de limiter les pertes lors du chargement des effluents ?	oui
h. Est-ce que le bon fonctionnement de l'épandeur et le taux d'application des effluents sont vérifiés ?	oui

2.4.2. Émissions air lisier

Réduction des émissions d'ammoniac dans l'air lors de l'épandage des effluents liquides (MTD 21)

Pour les terres mises à disposition, les informations suivantes sur l'application des meilleures techniques doivent être fournies mais vous n'avez pas l'obligation de respecter les meilleures techniques.	Pourcentage du plan d'épandage concerné
a. Préalablement à un épandage par une technique telle qu'une irrigation à basse pression (par aéro-aspiration sans production d'aérosols), est-ce que les effluents épandus sont dilués ou traités (notamment par nitrification-dénitrification, séparation de phases ou méthanisation) ?	0
b. Est-ce que l'épandage des effluents est effectué avec une rampe à pendillards équipés de tubes ou de sabots traînés ?	0

c. Est-ce que les effluents sont injectés superficiellement dans des sillons à rainure ouverte ?	0
d. Est-ce que les effluents sont enfouis dans des sillons à rainure fermée ?	0
e. Est-ce que les effluents liquides sont acidifiés ?	0

2.4.3. Délai enfouissement

Réduction des émissions d'ammoniac à l'épandage (MTD 22)

Pour les terres mises à disposition, les informations suivantes sur l'application des meilleures techniques doivent être fournies mais vous n'avez pas l'obligation de respecter les meilleures techniques.	Pourcentage du plan d'épandage concerné
Enfouissement entre 0 et 4h	0

2.5. Gestion eau, énergie et eaux souillées

2.5.1. Eau

Utilisation efficace de l'eau (MTD 5)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
a. Est-ce que les consommations d'eau sont enregistrées?	oui
b. Faites-vous attention aux fuites et les réparez-vous ?	oui

2.5.2. Eaux souillées

Réduction de la production d'eaux résiduaires (MTD 6)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
a. Est-ce que l'ensemble de l'installation d'élevage et des aires aménagées est maintenu en bon état de propreté ?	oui
b. Est-ce que la consommation d'eau est optimisée ?	oui

2.5.3. Réduction eaux souillées

Réduction des émissions d'eaux résiduaires (MTD 7)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
a. Est-ce que les eaux résiduaires sont collectées vers un conteneur réservé à cet effet ou vers une fosse extérieure ?	oui

2.5.4. Économie énergie

Utilisation efficace de l'énergie (MTD 8)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
a. Est-ce qu'un système efficace de chauffage / refroidissement et de ventilation est utilisé?	oui

b. Est-ce que les systèmes de chauffage / refroidissement et de ventilation sont optimisés, notamment si un système d'épuration de l'air est utilisé ?	oui
--	-----

2.6. Nuisances

2.6.1. Bruit

Prévention et/ou réduction des émissions sonores (MTD 10)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
Est-ce que les distances réglementaires vis-à-vis des tiers et des zones sensibles sont respectées ?	oui

2.6.2. Odeurs

Prévention et/ou réduction des émissions d'odeurs (MTD 13)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
Est-ce que les distances réglementaires vis-à-vis des tiers et des zones sensibles sont respectées ?	oui
Est-ce que le système d'élevage met en place au moins un des principes suivants : - garder les animaux et les surfaces propres et sèches - réduire les surfaces émettrices des effluents (i.e : utilisation de lattes en plastique ou métal, préfosse réduite...) - retirer les effluents fréquemment vers un stockage externe - réduire la température intérieure et des effluents - réduire le débit et la vitesse de l'air au-dessus de la surface des effluents - maintenir une litière sèche et en aérobiose dans le cas d'un élevage sur litière ?	oui

Commentaires éventuels :
Les animaux sont gardés sur des surfaces propres et sèches

2.6.3. Poussières

Prévention et/ou réduction des émissions des poussières (MTD 11)

BATI4 (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
a.4. Est-ce que l'alimentation distribuée est humide, en granulés ou, pour les systèmes d'alimentation sèche, contenant des matières premières huileuses ou des liants ?	oui
BATI1 (existant)	

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
a.4. Est-ce que l'alimentation distribuée est humide, en granulés ou, pour les systèmes d'alimentation sèche, contenant des matières premières huileuses ou des liants ?	oui

BATI2 (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
a.4. Est-ce que l'alimentation distribuée est humide, en granulés ou, pour les systèmes d'alimentation sèche, contenant des matières premières huileuses ou des liants ?	oui

BATI3 (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
a.4. Est-ce que l'alimentation distribuée est humide, en granulés ou, pour les systèmes d'alimentation sèche, contenant des matières premières huileuses ou des liants ?	oui

2.6.4. Détermination poussières

Suivi des émissions annuelles de poussières au sein d'un bâtiment d'élevage (MTD 27)

BATI4 (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
b. Est-ce que les émissions de poussières sont estimées à l'aide de facteurs d'émission ? Le module de calcul GEREPE répond à cette technique.	oui

BATI1 (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
b. Est-ce que les émissions de poussières sont estimées à l'aide de facteurs d'émission ? Le module de calcul GEREPE répond à cette technique.	oui

BATI2 (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
b. Est-ce que les émissions de poussières sont estimées à l'aide de facteurs d'émission ? Le module de calcul GEREPE répond à cette technique.	oui

BATI3 (existant)	
Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	

b. Est-ce que les émissions de poussières sont estimées à l'aide de facteurs d'émission ? Le module de calcul GEREP répond à cette technique.	oui
--	-----

2.7. Organisation

2.7.1. Organisation (MTD 1, 2, 9, 12, 26 et 29)

Amélioration des performances environnementales grâce à un système de management environnemental (MTD 1, 2, 9, 12, 26 et 29)

Appliquez-vous les meilleures techniques suivantes ?	
Est-ce qu'un plan de contrôle et maintenance préventive des équipements est mis en œuvre ?	oui
- mouvement d'animaux (entrée, sortie, naissance, mortalité)	oui
- consommation d'aliment	oui
- production d'effluents d'élevage	oui
- consommation d'eau	oui
- consommation d'électricité et/ou de combustibles	oui
- production de déchets	oui
Est-ce que les cadavres d'animaux sont stockés conformément à la réglementation ?	oui

Condition de conformité :
Si les conditions de conformité ne sont pas respectées, veuillez préciser :
Un système de management environnemental sera mis en place avec l'interprofession porcine régionale

2.8. Émissions totales de l'élevage

2.8.1. Émissions totales de l'élevage

Émissions d'ammoniac totales et comparaison par rapport à un élevage standard (MTD 23)

Poste d'émission en ammoniac	Émissions en ammoniac de l'élevage	Émissions en ammoniac d'un élevage porcin analogue standard
Bâtiment d'élevage	15438	15883
Stockage des effluents	6564	6614
Épandage des effluents sur les terres en propre	0	0

Épandage des effluents sur les terres mises à disposition	8638	9686
Total	30640	32183

3. Synthèse du réexamen

3.1. CONFORMITE DES ACTIVITES ANNEXES

Conformité des activités annexes	oui
Si vous mettez en œuvre certaines des activités connexes à l'activité d'élevage comprises dans le périmètre de réexamen, notamment : - traitement des effluents (compostage – rubrique 2780, méthanisation – rubrique 2781, nitrification-dénitrification – rubrique 2751, ...) - production d'effluents normalisés ou homologués (rubrique 2170) - fabrication d'aliment à la ferme (rubrique 2220) - stockage d'aliment ou de litière (rubrique 1532) ces annexes respectent-elles l'état de l'art applicable, notamment les prescriptions générales des arrêtés ministériels concernés ?	non

Commentaires
L'installation n'a pas d'activité annexe concernée par un autre BREF ou prescriptions générales

3.2. RAPPORT DE BASE

Détermination de la nécessité d'un rapport de base	Oui
Est-ce que la ou les cuves de carburant liquide destinées au chauffage des bâtiments d'élevage ont une capacité supérieure à 50 tonnes (ou à 250 tonnes dans le cas où elle(s) est/sont constituée(s) d'une double enveloppe avec système de détection des fuites) ?	non
Utilisez-vous des médicaments vétérinaires ou des produits biocides dans des conditions autres que celles prévues dans la notice d'emploi ?	non
Si vous utilisez des détergents non biodégradables (se référer au point 12 des fiches de données de sécurité des produits concernés), sont-ils utilisés sur le site en dehors des opérations courantes de nettoyage ou est-ce que les quantités diffèrent significativement des préconisations fournisseurs ?	non
Je n'ai pas besoin de remettre un rapport de base	oui

3.3. SYNTHESE DES ACTIONS PROPOSEES

BATI4
Respect des niveaux d'émissions d'ammoniac associés aux MTD

Les émissions d'ammoniac de ce bâtiment respectent ces niveaux d'émission	oui
---	-----

BATI1	
Respect des niveaux d'émissions d'ammoniac associés aux MTD	
Les émissions d'ammoniac de ce bâtiment respectent ces niveaux d'émission	oui

BATI2	
Respect des niveaux d'émissions d'ammoniac associés aux MTD	
Les émissions d'ammoniac de ce bâtiment respectent ces niveaux d'émission	oui

BATI3	
Respect des niveaux d'émissions d'ammoniac associés aux MTD	
Les émissions d'ammoniac de ce bâtiment respectent ces niveaux d'émission	oui

Synthèse des déclarations de non-conformité

MTD	Bâtiment / Ouvrage / Espèce / Terre	Mesures prévues ou éléments de contexte	Mise en conformité prévue	Date	Estimation du montant des investissem ents(plus fonctionne ment annuel si pertinent)
Synthèse des conformités des activités annexes		L'installation n'a pas d'activité annexe concernée par un autre BREF ou prescriptions générales	Non		
Émissions air en fosse- MTD 16	STOCK1	La fosse sera couverte	Oui	02/2021	
Organisatio n (MTD 1, 2, 9, 12, 26 et 29)- MTD 1		Un système de management environnemental sera mis en place avec l'interprofession porcine régionale	Oui	02/2021	

Dans le tableau ci-dessus, si vous ne mettez pas en conformité votre élevage d'ici au 21 février 2021 pour des MTD autres que celles encadrées par un niveau d'émission associé, vous devez justifier cette demande d'aménagement aux MTD sur la base d'une étude jointe au dossier dématérialisé.
Si vous faites une demande d'aménagement aux MTD, cocher la case suivante :

non

Si l'activité d'élevage ou l'environnement autour de l'élevage ont été substantiellement modifiés depuis la dernière étude d'impact réalisée, il peut être nécessaire de la mettre à jour. Si c'est le cas, joindre la mise à jour de l'étude d'impact. Si les modifications de l'élevage ou autour de l'élevage nécessitent une mise à jour de l'étude d'impact, cocher la case suivante :	non
---	-----

4. Transmission et validation

L'éleveur a transmis son dossier le **11/04/18**

Ce dossier a été validé par l'inspection après analyse et transmis à la préfecture le **14/08/18**